



AVIS PUBLIC


**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Que :**

(Article 1007 C.M.)

Le rôle de perception a dûment été complété le vingt deuxième jour de janvier deux mille quatorze est déposé au bureau de la municipalité à la date précitée. L'envoi des comptes de taxes pour l'année 2014 se fera le 5 février 2014.

Le rôle de perception est disponible au bureau municipal, 806, rang de la rivière sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30)

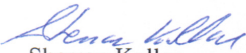
DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 28^e jour du mois de janvier de l'an deux mille quatorze.


Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 28 janvier 2014.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 28^e jour du mois de janvier 2014.


Sherron Kollar,
Directrice générale